Résolution sur la situation en Somalie

2006/2598(RSP) - 14/05/2007

Le Conseil a adopté des conclusions rappelant qu'il restait préoccupé par la situation en Somalie et soulignant l’importance de mettre en œuvre la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies pour résoudre les problèmes politiques, de sécurité et humanitaires que connaît la Somalie.

L'UE souligne que toutes les parties ont l'obligation de respecter le droit humanitaire international. Elle les engage à s'employer à garantir un accès complet, sans entraves et sûr pour les secours humanitaires. Le Conseil demande fermement à toutes les parties de s'engager à cesser durablement les hostilités afin d'éviter une nouvelle effusion de sang. Il rappelle la nécessité de parvenir sans délai à un accord sur les modalités d'un cessez-le-feu complet et permanent, y compris la mise en place de mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Le Conseil confirme une nouvelle fois son soutien aux institutions fédérales de transition, qui sont mandatées par la charte fédérale de transition pour restaurer la paix, la stabilité et la bonne gouvernance en Somalie et qui sont les seules autorités légitimes à cette fin. L'UE demande au gouvernement fédéral de transition de lancer un processus politique sans exclusive fondé sur la charte fédérale de transition en s'adressant à toutes les composantes de la société somalienne.

Le Conseil engage le gouvernement fédéral de transition à convoquer dès que possible le congrès de réconciliation nationale. Il se déclare prêt à apporter son soutien, notamment financier, à ce congrès, qui doit contribuer à l'établissement d'un accord durable sur les modalités d'un cessez-le-feu et à un processus politique inscrit dans la durée. Il réaffirme son soutien à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), condamne fermement toute action hostile contre celle-ci et demande à tous les acteurs somaliens de coopérer avec l'AMISOM pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Le Conseil rappelle que l'UE a apporté une contribution de 15 millions d'EUR au financement de l'AMISOM. Il demande à tous ses partenaires internationaux d'apporter un soutien supplémentaire à l'AMISOM, et invite les pays africains qui fournissent des contingents à en poursuivre le déploiement dès que possible.